

Histoire au collège : 12 pages sur la traite négrière européenne. Merci Taubira !

écrit par François des Groux | 13 octobre 2020

Thème 1 LE XVIII^e SIÈCLE : EXPANSIONS, LUMIÈRES ET RÉVOLUTIONS



chapitre
1

Grand commerce et traite négrière au XVIII^e siècle

12

Dossier	Une plantation aux Antilles au XVIII ^e siècle14 <i>Se poser des questions sur une situation historique</i>
Dossier	L'essor de la traite atlantique au XVIII ^e siècle16 <i>Réaliser un schéma de synthèse</i>
Dossier	Nantes, la prospérité d'un port atlantique18 <i>Comprendre le sens général d'une image</i>
Cours	L'Europe atlantique en expansion20
	Je fais le point22

C'est entendu, l'esclavage est à mettre au rang des pratiques humaines les plus viles.

En usage de tous temps jusqu'à nos jours et partout, il est toutefois paradoxal de faire de l'Occident l'unique accusé alors qu'il en a aboli et condamné en premier le principe.

Ainsi, dans les ouvrages d'histoire du collège tel que le [Belin 4e](#), on n'aborde pratiquement jamais la traite arabo-musulmane (appelée pudiquement « orientale ») ni la traite intra-africaine. Mais, avec force détails scabreux et

exercices pesants, on insistera en 12 pleines pages sur l'horreur de la traite négrière transatlantique.

Thème 1 LE XVIII^e SIÈCLE : EXPANSIONS, LUMIÈRES ET RÉVOLUTIONS



Grand commerce et traite négrière au XVIII^e siècle

12

Dossier	Une plantation aux Antilles au XVIII ^e siècle	14
	<i>Se poser des questions sur une situation historique</i>	
Dossier	L'essor de la traite atlantique au XVIII ^e siècle	16
	<i>Réaliser un schéma de synthèse</i>	
Dossier	Nantes, la prospérité d'un port atlantique	18
	<i>Comprendre le sens général d'une image</i>	
Cours	L'Europe atlantique en expansion	20
	Je fais le point	22



2 Les châtiments corporels légalisés

Portrait d'un esclave, instance d'un pays africain dépeint. Musée du Musée d'Orsay, La Rochelle.

Le Code noir de 1685 est dû à Colbert, le principal ministre de Louis XIV. Il énonce des règles concernant la vie des esclaves dans les colonies françaises. Il indique, dans l'article 42, que « les maîtres pourront, lorsqu'ils croient que leurs esclaves l'auront mérité, les faire arrêter et les faire battre de verges ou de cordons. L'esclave de droite est ici censé être à parler sur sa tête une lourde charge de travail.

1 Quels maux souffrent-ils, ces deux esclaves ? Est-ce légal ?



3 Une riche propriétaire

Caricature, Madame de Dangeville, de Saint-Domingue, avec son esclave Laurens, 1788. Musée Carnavalet, Paris.

2 Comment la possession d'un esclave est-elle mise en scène dans cette image ?



TRAITE AVEC LE ROI DE JEMBA (JAMBEY)

Prix pour un homme

- Au choix :
- 100 livres de coque/ropes
 - 25 à 30 fusils
 - 300 livres de poudre de guerre
 - 40 à 45 longues haches de fer
 - 20 longues pipes à fumer
 - 40 à 50 pièces de toiles de Cholet
 - 16 pièces de toiles du Bengale
 - 12 toiles de Pondichéry

Prix pour une femme

- Au choix :
- 40 pièces de toiles du Bengale
 - 40 toiles de Pondichéry

3 La vente des esclaves

Un marchand européen et un vendeur d'esclaves africains. Gravure de la fin du XVIII^e siècle. Bibliothèque des Arts décoratifs, Paris. Les deux parties se mettent d'accord après discussion.

1 Qui achète les esclaves ? Avec quels moyens de paiement ?

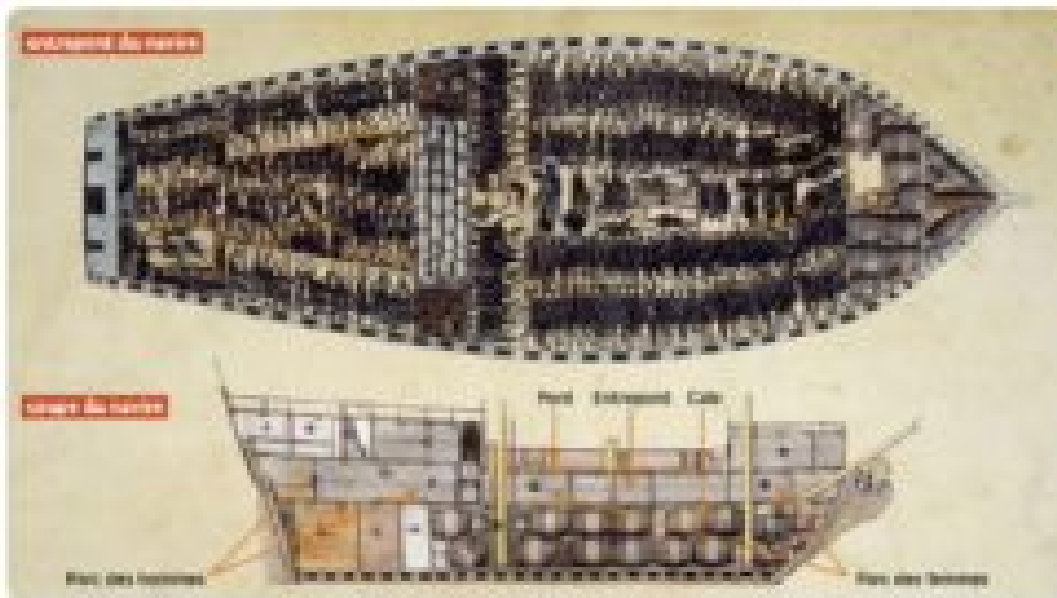
3 La traversée de l'Atlantique

« Lorsque j'observai tout autour du bateau, je vis une multitude de Noirs de tous âges enchaînés les uns aux autres, chacun exprimant par sa mine le découragement et la souffrance. Peu après, je retrouvai des compatriotes et les interrogeai à propos de ce que nous allions devenir. Ils me laissèrent entendre que nous devions être transportés au pays des hommes blancs pour travailler pour eux.

Dans la cale, régnait une insupportable et écorante puanteur. L'obscurité de l'endroit, la chaleur et l'enfouissement nous étouffaient presque. Nous transpirions abondamment et l'air était irrespirable, ce qui provoqua des maladies dont beaucoup d'esclaves moururent. Cette situation était aggravée par les chaînes, qui devenaient insupportables. »

— Océanographie, 18^e siècle, tome 1, 1789.

2 Quels éléments indiquent la dureté de la traversée ?



Dans un navire négrier

Appareilles de La Marie-Séraphique, sous régime hollandais, dans les années 1770. Entassés par centaines, les esclaves ont les chevilles entravées.

Où les esclaves sont-ils parqués dans un navire négrier ? Comment sont-ils disposés ?

C'est que, depuis la loi Taubira de 2001 (votée à l'unanimité !), est seule désignée comme « *crime contre l'humanité* » la traite négrière européenne : pour l'ancien ministre de la Justice de François Hollande, il ne fallait en effet pas trop évoquer la traite arabo-musulmane, afin que les « *jeunes Arabes ne portent pas sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes* » ([L'Express du 4 mai 2006](#))

Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (extrait)

Article 1^{er}

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent...

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005630984/2020-10-11>
/

Malgré l'abolition définitive de l'esclavage en 1848, l'icône antiraciste de la gauche, ancienne indépendantiste mariée à [un poseur de bombe guyanais](#), prenait donc la décision éminemment raciste de désigner le Blanc comme l'éternel coupable devant « porter sur son dos tout le poids de l'héritage des méfaits » de ses ancêtres. Alors même que nombre de Français ne possèdent aucun négrier ou esclavagiste dans leur généalogie et tandis que les arabo-musulmans sont absous de 1400 ans de sévices et d'horreurs esclavagistes (l'Arabie saoudite a aboli l'esclavage en 1968, la Mauritanie en 1980).

Il est vrai que ces derniers ont la chance de ne pas subir une Taubira descendante d'esclaves puisqu'ils châtraient leurs captifs...

Il est vrai aussi, comme l'avouait Roger Botte, chercheur au Centre d'études africaines du CNRS, que les gouvernements de gauche ont toujours privilégié la traite transatlantique du fait de « *la pression des représentants du monde arabe et des États africains* » ([L'Express du 4 mai 2006](#))

Ce qui explique peut-être aussi la part importante de l'enseignement consacrée à la merveilleuse civilisation arabo-musulmane et à l'islam en 5e...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/30/la-grandiose-expansion-ottomane-en-5e-cest-loci-ou-le-ccif-qui-ecrivent-nos-programmes-scolaires/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/10/16/premiers-cours-d>

[e-civilisation-islamique-au-college-jeux-et-exercices/](#)

Et, bien sûr, les 12 pages du [manuel d'Histoire Belin](#) consacrées, en 4e, à la traite négrière transatlantique contre... aucune pour la traite dite « orientale » !

C'est-à-dire, juste avant de passer au vil colonialisme, l'élève aura passé septembre-octobre à étudier un chapitre insistant sur la culpabilité de l'homme blanc et son passé esclavagiste... peu après les 6 mois en 5e à se bourrer le crâne sur l'islam conquérant et une Europe moyenâgeuse vivant dans les ténèbres de l'ignorance et les Croisades vengeresses...

Cette relecture de l'histoire, cette culpabilisation-repentance permanente et ce racisme antiblanc continu et décomplexé amèneront, bien sûr, l'élève d'origine africaine à haïr la France, son histoire et ses habitants.

En effet, comment respecter les descendants honteux et soumis de ceux qui enchaînèrent et maltraitèrent tant de « frères » de couleur ?

Pourtant, certains indices montrent à l'élève un tant soit peu réfléchi que la traite intra-africaine existait mais, surtout, que la traite arabo-musulmane dépassait largement en temps et en horreurs la traite négrière transatlantique. Et que la France, du XVIIe au XIXe siècle, se plaçait loin derrière l'Angleterre et le Portugal pour ce sordide négoce.

C'est ce que démontre l'anthropologue sénégalais Tidiane N'Diaye dans son ouvrage [« Le Génocide voilé »](#), à rebours de l'Éducation nationale et du discours indigéniste-antiraciste à sens unique (article à venir).

1 La capture en Afrique

À onze ans, le jeune Equiano est enlevé par des chasseurs d'esclaves.

« Un jour où tous nos parents étaient allés à leurs travaux comme d'habitude, et que j'étais resté seul avec ma sœur pour garder la maison, deux hommes et une femme franchèrent nos murs et, en un instant, nous saisirent tous les deux. Sans nous laisser le temps de hurler ou de nous défendre, ils nous bâillonnèrent, nous lièrent les mains et nous emportèrent dans la forêt. »

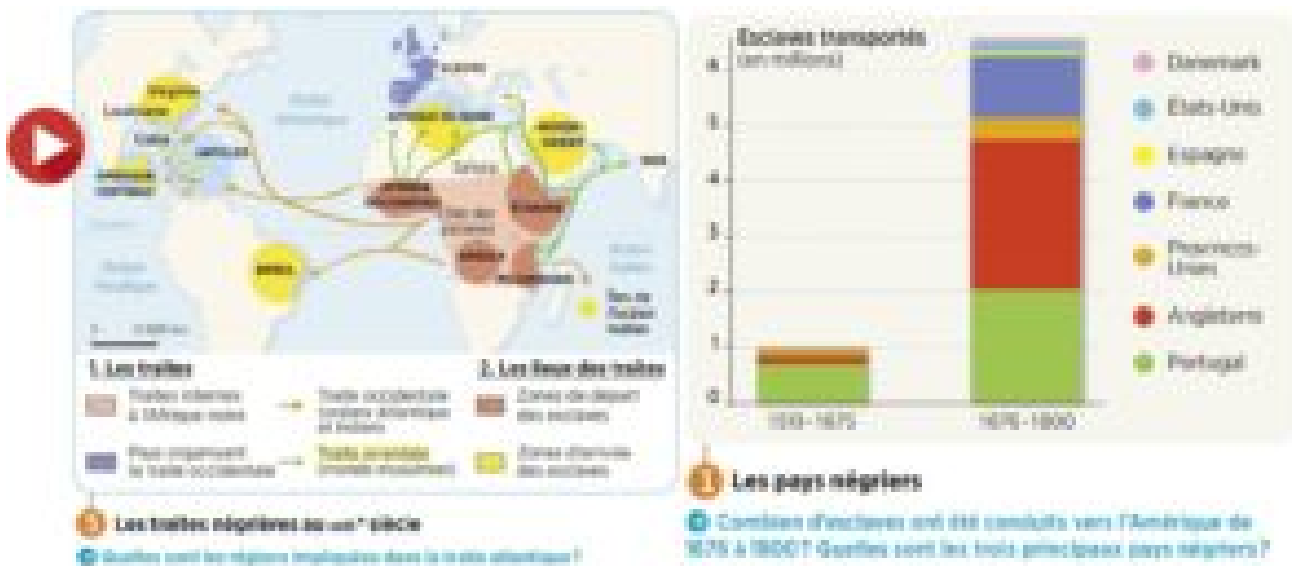
Après avoir été vendu à plusieurs reprises à des maîtres africains, Equiano est acheminé vers la côte.

« J'arrivai au bord d'une grande rivière¹. On me plaça dans une pirogue et on commença à pagayer. La première chose que je vis en arrivant à la côte fut la mer et un navire négrier qui attendait son chargement. »

(Ousset Equiano, *Ma vie en esclavage*, 1789)

1. Les côtes occidentales d'Afrique.
2. Le Golfe de Biafra.

2 Qui capture le jeune Equiano ?



Exercice 3 Je me repère dans le temps

Se repérer dans le temps : colorier des faits les uns par rapport aux autres.



1 unité = 2 centuries

→ Colorier la ligne et placer au bon endroit :

• traite orientale (monde musulman) • traite atlantique (monde occidental)

